

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 mars 2017 à 20H00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, G. DEMOULIN, J. MARCHAL, J. CHAVY, D. DUBILLARD

MMES : Y. DERAY, Y. ALLEAUME, G. FERRAND, C. MONNIER

Absente excusée : T. ALLEMAND

Date de la convocation : 24 février 2017

Urbanisme : information

- Dossiers déposés : 1 CUa, 1 DP et 3 PC
- Dossiers accordés : 2 DP

1. Présentation et vote des comptes administratifs 2016 avec affectation des résultats.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2016 de la façon suivante :

SERVICE EAU

	Résultats 2016	Résultats cumulés au 31 décembre 2016
Fonctionnement	- 1 391.06 €	- 23 114.96 €
Investissement	- 2 253.43 €	- 4 183.54 €
TOTAL	- 3 644.49 €	- 27 298.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratifs 2016 tels que présentés, Monsieur le Maire n'ayant pas participé à la présente délibération.

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Résultats 2016	Résultats cumulés au 31 décembre 2016
Fonctionnement	+ 18 356.93 €	+ 18 356.93 €
Investissement	+ 8 148.21 €	- 57 736.86 €
TOTAL	+ 26 505.14 €	- 39 379.93 €

Le Maire explique qu'il conviendra d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 18 356.93 €, à l'article 1068 du budget primitif assainissement 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- les comptes administratifs 2016 tels que présentés,
- l'affectation de la somme de 18 356.93 € à l'article 1068 du budget primitif assainissement 2017,

Monsieur le Maire n'ayant pas participé à la présente délibération.

SERVICE GENERAL

	Résultats 2016	Résultats cumulés au 31 décembre 2016
Fonctionnement	+ 35 002.42 €	+ 247 553.21 €
Investissement	- 69 198.58 €	- 27 062.99 €
TOTAL	- 34 196.16 €	+ 220 490.22 €

Le Maire explique qu'il conviendra d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 27 062.99 €, à l'article 1068 du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- les comptes administratifs 2016 tels que présentés,
- l'affectation de la somme de 27 062.99 € à l'article 1068 du budget primitif assainissement 2017,

Monsieur le Maire n'ayant pas participé à la présente délibération.

2. Présentation et vote des comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2016 proposés par Madame le Trésorier. Les comptes de gestion 2016 des services eau, assainissement et du budget général sont conformes aux comptes administratifs 2016 : Monsieur le Maire propose de les approuver et demande au conseil municipal de l'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion 2016 et autorise le Maire à les signer.

3. Vote des taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire présente l'évolution des taux depuis 2010 comme suit :

	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Taxe Habitation	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3.41
Foncier bâti	5,12	5,12	5,12	5,12	5,12	5,12	5,12	5.12
Foncier non bâti	18,95	18,95	18,95	18,95	18,95	18,95	18,95	18.95

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des trois taxes locales.

4. Salle des fêtes

Le Maire présente les résultats d'exploitation de la salle des fêtes pour l'année 2016 qui laissent dégager un petit bénéfice de 2 000 euros. Le Maire rappelle la tarification actuelle :

- Week-ends et jours fériés : 280 €,
- Week-ends et jours fériés associations communales : 180 €,
- Jours de semaine : 120 €,
- Nouvel an : 320 €,
- EDF : 0.30 € / kwatts,
- Gaz : 13 € du m3.

Le Maire fait la proposition suivante pour la tarification 2018 :

- Week-ends et jours fériés : 300 €
- Week-ends et jours fériés associations communales : 200 €
- Jours de semaine : 140 €
- Nouvel an : 340 €
- EDF : 0.30 € / kwatts,
- Gaz : 13 € du m3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus.

. Présentation du contrat de location

Le Maire présente le projet de contrat de location pour la salle des fêtes

. Ebauche de la rénovation : projet à l'étude

5. Présentation du site internet

Le site est en cours de réalisation et sera bientôt accessible à tous.

6. Questions diverses

- Fête des voisins : la date retenue est le dimanche 21 mai 2017
- Travaux de voirie : prévoir une rénovation de la chaussée chemin de brise charrue, remodeler les fossés, reboucher les nids de poule
- Recensement INSEE 2017

A Sorans-les-Breurey, le 3 mars 2017

Le Maire,

Rémy MUNEROT